

Je termine en exprimant la conviction que ce comité saura sûrement servir toute la population. Nous devons conserver ce comité tout en essayant de l'améliorer, car il semble que par quelques aspects, il ne soit pas à la hauteur. A mon avis, on limite trop...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je me permets de rappeler à l'honorable député qu'il s'agit actuellement de décider si les membres du comité sur la Constitution doivent recevoir les fonds publics nécessaires qui leur permettraient de voyager à travers le Canada.

Je ne crois pas qu'il convienne à ce moment-ci de reconsidérer la question de savoir si le comité devrait exister, si nous devrions avoir une nouvelle constitution et de quelle façon elle devrait être adoptée. Il me semble que ces questions dépassent de beaucoup le cadre plutôt limité de la motion actuellement à l'étude. Si la présidence permet aux honorables députés de s'engager dans un débat de fond au sujet des amendements à la Constitution, nous ne pourrions terminer le débat aujourd'hui.

• (2.40 p.m.)

Je signale donc à l'honorable député de Lapointe, qui a la parole présentement, et aux autres honorables députés qui voudront peut être participer au débat qu'il conviendrait, pour assurer l'efficacité de nos délibérations, que nous nous en tenions à la motion qui est présentement à l'étude.

M. Marceau: Merci, monsieur l'Orateur. Je crois que cette mise en garde est tout à fait appropriée et je vais tout simplement terminer mes remarques en disant que je favorise entièrement l'octroi des fonds nécessaires pour permettre aux membres de ce comité de voyager à travers la province, mais il est évident que ces fonds doivent être limités et contrôlés. Évidemment, lorsque j'ai mentionné «à travers la province,» je pensais...

Une voix: A travers tout le Canada.

M. Marceau: ... évidemment à notre grand pays, car, à mon sens, il faut prendre connaissance des problèmes non seulement à travers la province de Québec, mais également à travers tout le pays.

J'approuve donc la résolution, dans son ensemble, tout en reconnaissant que nous ne pouvons permettre que des fonds trop considérables soient affectés pour ce travail, mais je crois que celui-ci justifie l'attribution de fonds, qui toutefois devraient être contrôlés de manière qu'ils servent véritablement au but que nous nous proposons: soit donner aux Canadiens une meilleure constitution.

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, étant très intéressé à la formation de ce comité et conscient de son importance, je ne puis m'empêcher d'ajouter quelques observations sur les fonds qu'il faut pour une foule de raisons affecter à ce comité.

Je crois, monsieur l'Orateur, qu'il ne s'agit pas de discuter, comme vous l'avez mentionné tantôt. Il n'est question pour aucun député de mettre en doute l'importance de ce comité. Il s'agit plutôt d'en établir les responsabilités. Il nous semble clair que le Parlement doit pouvoir prendre l'initiative de toute décision. Je pense que c'est dans ce but que mes collègues ont exprimé certaines opinions.

Je reconnais, comme l'ont fait plusieurs autres députés, que le Parlement doit nécessairement dicter aux comités, plutôt que de se contenter du rapport que fera le comité à la suite de ses visites.

Il me semble clair qu'un itinéraire devrait être présenté à la Chambre. De plus, la Chambre doit accepter que ce comité se rende dans divers endroits importants du Canada afin d'entendre les représentations de la population à l'avantage du comité. Ce comité a certainement besoin de fonds publics pour lui permettre d'aller puiser la meilleure information dans chaque région du pays. Ses rapports seront donc fondés sur une information obtenue de façon directe.

Je suis un peu inquiet de l'opinion de l'honorable député de Shefford (M. Rondeau), selon qui le temps n'est pas encore venu pour la Chambre d'inviter ce comité à parcourir le Canada. Je crois que l'insatisfaction profonde qui existe dans certaines régions du pays justifie l'urgence du gouvernement d'accorder les fonds nécessaires pour que ce comité puisse commencer à travailler, et ce le plus rapidement possible.

• (2.50 p.m.)

Selon ce député, ce serait donner une chance aux révolutionnaires. Il est temps pour nous de faire quelque chose. Nous avons été suffisamment tolérants relativement à certaines libertés. Le gouvernement, étant donné le contexte actuel, a non seulement le pouvoir, mais le devoir de prendre des décisions très catégoriques.

Ce n'est pas en continuant de se taire, en conservant ce silence trop longtemps pratiqué, qu'on va enrayer les dangers que nous connaissons. Au contraire, tous les députés doivent appuyer la création de ce comité, afin qu'on lui assure les fonds nécessaires et qu'il puisse rapidement faire rapport au Parlement. Celui-ci, par la suite, devra agir aussi rapidement et présenter des amendements à la Constitution ou une nouvelle constitution. Il faut la rajeunir, et de beaucoup.

Grâce aux fonds dont dispose le comité, on pourra présenter une constitution qui tienne compte des particularismes qui existent partout au Canada et non seulement au Québec. Cette constitution, grâce aux travaux sérieux qui seront faits, permettra au Québec d'envisager l'avenir dans un système fédéral, avec les garanties qui lui sont nécessaires.

Inutile de rappeler que le comité n'a qu'à se référer aux documents présentés lors des conférences fédérales-provinciales depuis 10 ans pour savoir exactement ce dont le Québec a besoin. Ces visites partout au Canada permettront à ce comité de bien se renseigner et de constater les différences qui existent. Il faut que ce comité dispose des fonds nécessaires pour étudier les problèmes sur place et, après avoir obtenu tous les renseignements, j'espère que d'ici un an, on pourra présenter une constitution grâce à laquelle les libertés de chaque individu seront respectées et les besoins de chaque province reconnus. On pourra ainsi construire quelque chose de durable, ce qui nous permettra d'envisager l'avenir avec beaucoup plus d'espoir et de satisfaction qu'aujourd'hui.

M. l'Orateur: Si le ministre prend la parole maintenant, il mettra fin au débat.